



## *Les Élections en Europe*

Nathalie Dompnier

Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2011



*par Christophe Bouillaud*

*Sciences Po Grenoble*

Dans ce petit ouvrage de synthèse, N. Dompnier se propose d'hybrider sur l'objet électoral deux littératures qui se croisaient peu jusqu'ici : celle de la politique comparée et celle des études européennes. La voie avait été ouverte en la matière par le *Dictionnaire des élections européennes*, paru en 2005 sous la direction d'Yves Déloye (Paris : Economica). Cette entreprise collective, à laquelle N. Dompnier avait d'ailleurs prêté son concours à travers les articles *Caution électorale*, *Fraude électorale*, et *Secret électorale*, visait à réinscrire les élections européennes de 2004 dans leurs contextes nationaux respectifs, tout en restant attentif au contexte supranational. *Les Élections en Europe* adoptent un point de vue intellectuel similaire, en partant cette fois-ci du fait national pour aller vers le fait européen.

N. Dompnier entend ainsi présenter pour les pays membres de l'Union européenne un tableau raisonné des différences et des points communs autour de l'objet électoral. Elle rappelle d'abord (chapitre 1, *L'histoire différenciée du suffrage universel*) que tous les pays européens concernés n'ont pas connu la même histoire pour accéder au suffrage universel, y compris bien sûr au suffrage universel des deux sexes. Elle indique ensuite (chapitre 2, *Les Européens aux urnes : dispositifs pratiques et rapports au vote*) que les modalités concrètes du vote diffèrent selon les pays, tout comme l'importance accordée au vote comme devoir civique ou comme moyen d'expression citoyenne. Parmi les rares tendances communes, elle note que l'obligation éventuellement faite aux électeurs de se rendre aux urnes connaît un déclin très net, à la fois légal et pratique. Elle poursuit plus classiquement sur deux chapitres (chapitre 3, *La variété des systèmes électoraux*, et chapitre 4, *La convergence limitée des règles du jeu électoral*) rappelant que les modes de scrutin en vigueur (proportionnel, majoritaire, mixte) restent très différents au sein même de l'Union européenne, surtout à les regarder un peu en détail,

y compris pour les élections européennes elles-mêmes. S'il y a convergence, elle se fait sur des principes tellement généraux (secret du vote par exemple), qu'on ne peut y discerner aucune tendance proprement européenne, et celle-ci tient bien plus à des imitations, plus ou moins conformes à leur modèle, qu'à une quelconque norme européenne. Les nouveaux pays de l'Union européenne sont ainsi loin d'avoir tous exactement le même mode de scrutin, même si les scrutins proportionnels dominent. Les deux chapitres suivants sont dédiés à une présentation, nécessairement succincte, de la vaste littérature consacrée aux systèmes partisans dans leur origine, leur structuration et leur éventuelle convergence (chapitre 5, *Partis et clivages politiques*, et chapitre 6, *Les partis à l'épreuve du vote*). L'auteur souligne à cette occasion comment, au-delà de la diversité des modes de scrutin, les systèmes nationaux de partis sont rationalisés par les choix des électeurs et par les contraintes qui pèsent sur l'offre partisane autour d'un nombre finalement limité de partis. En moyenne (cf. tableau p. 122-123), pour les années récentes, 6,56 partis accèdent à la chambre basse des pays de l'Union européenne, avec un minimum de deux partis (Malte) et un maximum de 11 partis (Belgique). Par ailleurs, les systèmes nationaux de partis se différencient fortement par le niveau d'identification partisane déclarée de leurs électeurs, et la volatilité des résultats électoraux. Quelle homogénéité trouver en effet entre le système partisan danois, à la fois marqué par les identités partisanes des électeurs et plutôt stable dans ses équilibres électoraux, et celui de l'un ou l'autre des trois pays baltes, en perpétuelle recomposition depuis 1990 ? Deux derniers chapitres (chapitre 7, *27 élections nationales de second ordre ?*, et chapitre 8, *Vers une européanisation des élections au Parlement européen ?*) sont consacrés aux élections européennes proprement dites. La présentation se fait ici sur un mode binaire : la thèse dominante du caractère national des élections européennes est rappelée d'abord, pour être partiellement contredite par l'évocation de l'émergence d'enjeux européens communs dans les électorats, enjeux que les très fantomatiques « partis européens » sont cependant bien incapables de porter, faute d'exprimer autre chose qu'un accord minimaliste entre leurs partis membres nationaux.

Comme on le constate aisément, il s'agit sans doute d'un pari risqué que de vouloir traiter tant d'aspects, tout aussi pertinents les uns que les autres, en moins de 200 pages. Le lecteur y trouvera toutefois une introduction avisée à l'objet électoral dans l'Union européenne. Le lecteur à la recherche d'informations comparatives sera certes parfois frustré dans ses attentes. Par

exemple, sur les modalités pratiques diversifiées de vote qui s'observent dans l'Europe contemporaine, des documents sont proposés à l'attention du lecteur (bulletin de vote allemand, p. 75 ; bulletin de vote belge, p. 149 ; instruction à l'électeur luxembourgeois, p. 151), et des anciennes manières de faire sont rappelées (p. 39-41), mais l'on attend en vain une présentation exhaustive. Il est vrai que ces informations, sur le côté pratique de l'acte même du vote, sont peut-être celles qui circulent le plus mal en politique comparée. Le lecteur à la recherche de perspectives plus nouvelles sera toutefois lui un peu déçu. Le livre n'invite pas à rompre avec les pratiques consolidées des comparatistes. La dernière phrase de la conclusion de l'ouvrage (p. 185) invite ainsi à « *cerner les conditions matérielles, institutionnelles et sociopolitiques dans lesquelles se déroulent les scrutins pour en analyser les résultats* », en pleine conformité avec tout ce qui a été rappelé au fil des pages sur les diversités européennes.

N. Dompnier indique aussi dans cette même conclusion que l'eupéanisation passe moins par une norme commune, que par une imitation réciproque. Du coup, il nous semble que l'ouvrage aurait gagné à se pencher sur toute l'Europe, et pas seulement sur les seuls pays de l'Union européenne. En effet, ni la Suisse, ni la Norvège, ni l'Islande, etc. ne font partie de cette dernière. Or est-ce qu'on n'observerait pas dans ces autres pays, « européens » eux aussi de toute évidence, ces mêmes phénomènes d'imitation avec les autres pays européens ? Autrement dit, peut-on souligner une « eupéanisation » par imitation au sein des pays de l'Union européenne, alors même qu'on n'a pas vérifié auparavant que cette imitation ne s'étend pas *en fait* à l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe (dont la Commission de Venise est l'émanation consacrée aux affaires électorales, d'ailleurs citée par N. Dompnier) ou de l'OSCE (trop négligée toutefois dans l'ouvrage), ou même à l'ensemble des pays de démocratie représentative de la planète ? Dans le fond, si des imitations ont lieu entre pays européens, est-on sûr qu'il n'existe que ces sources-là d'imitations ? Ne serait-ce que, sur le plan purement nominaliste, les partis de la gauche italienne n'ont-ils pas « imité » les primaires américaines, et le Parti socialiste français ne vient-il pas de faire de même à leur suite ? Ce problème est bien connu de ceux qui étudient les transferts institutionnels en politiques publiques ou les liens mondialisation/eupéanisation : l'Union européenne n'est pas toujours un espace pertinent de réflexion.

Enfin, si l'on ne trouve guère de points communs entre les objets électoraux

européens, n'est-ce pas parce qu'on ne se donne pas des points de comparaison plus larges ? Il nous semble, par exemple, que, par rapport aux États-Unis d'Amérique, un des points communs des pays européens serait de ne pas abuser de la procédure de *disenfranchisement* (suppression des droits électoraux) des condamnés et anciens condamnés. Par rapport à l'Union indienne, le vote serait vécu depuis longtemps comme un acte proprement individuel. Par rapport à la Russie contemporaine (répliquant de plus en plus la situation de l'Union soviétique), le vote ne serait pas un acte de soumission aux pouvoirs en place. Dans le fond, peut-être ne faudrait-il pas être soi-même européen pour décrire le spécifique de l'objet électoral européen, s'il existe.